



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

A duras, le 23 avril 2025

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note sera disponible sur le site internet de la Communauté de communes.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Le projet de budget 2025 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 19 mars 2025. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De contrôler l'évolution de la fiscalité au regard des besoins financiers pour porter les services publics locaux ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Ce budget intègre une prévision stabilisée de la DGF 2025 mais une diminution du FPIC (*Fonds de Péréquation Intercommunale et Commune*), la prévision des recettes fiscales est aussi calculée sans avoir d'éléments d'information précis au moment du vote.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2024.

I. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

Communauté de Communes du Pays de Duras

3 Impasse François Laguerre - 47120 Duras

Tél. : 05 53 83 78 65 - Fax : 05 53 83 89 24

comdecomduras@wanadoo.fr

Site : www.cc-paysdeduras.fr

Date de création : 31/12/1993

Compétences exercées ou déléguées :

Entretien de la voirie - Élimination et valorisation des déchets - Participation au SDIS - Prévention contre les risques d'incendie - Promotion du tourisme - Pôle de santé pluridisciplinaire - Aide aux communes - Aménagement de l'espace - Actions de développement économique - Actions sociales - GEMAPI - Eau/Assainissement - CLSH - RAM - OPAH - MSAP - Réseaux numériques - Soutien aux associations.

17 communes membres :

Auriac sur Dropt - Baleyssagues - Duras - Escottes - Lévigac de Guyenne - Loubès Bernac - Monteton - Pardaillan - Saint Astier de Duras - Saint Géraud - Saint Jean de Duras - Saint Pierre sur Dropt - Saint Sernin de Duras - Sainte Colombe de Duras - Savignac de Duras - Soumensac - Villeneuve de Duras

Population :

5 740 hab - Superficie : 226 km² - Densité : 25.00

Régime fiscal :

Fiscalité additionnelle

Elus et responsables :

Présidente :

Bernadette DREUX

Vice Présidents :

Bernard PATISSOU (SOUSENSAC)

Serge CADIOT (PARDAILLAN)

Joël KLEIBER (LOUBES-BERNAC)

Stéphane FARESIN (MONTETON)

Sylvie WOJCIECHOWSKI-GOULARD (STE COLOMBE DE DURAS)

Membres :

AURIAC : Alexandre DA DALT

AURIAC : Jannick ORJUBIN (suppléant)

BALEYSSAGUES : Roxane VANRECHEM-ROSSETTO

BALEYSSAGUES : Denis GUILLOU (suppléant)

DURAS : Jean-Jacques BRETHON

DURAS : Nadine BECOT

DURAS : Patrick ROUGE

DURAS : Jeanine NADEAU

DURAS : Alain DELANNE

ESCOTTES : Erick SEILLIER

ESCOTTES : Maurice DREUX (suppléant)

LEVIGNAC DE GUYENNE : Jean-Paul BERRY

LEVIGNAC DE GUYENNE : Jean-Pierre BORDIN

LEVIGNAC DE GUYENNE : Christelle DE CONTI

LOUBES-BERNAC : Corinne BUGGIN

MONTETON : Geneviève LE LANNIC

PARDAILLAN : Jean-Pascal HERAULT

ST ASTIER : Céline DEROUIN

ST ASTIER : Stéphanie LEDOUX (suppléant)

ST GERAUD : Denis MORVAN

ST GERAUD : Séverine ZAGO (suppléant)

ST JEAN DE DURAS : Jean-Luc CARMELLI

ST JEAN DE DURAS : Jean-Jacques FOULOU

ST PIERRE S/ DROPT : Denis MAURIN

ST PIERRE S/ DROPT : Michel JAY

ST SERNIN : Pierre CLAMENT

ST SERNIN : Yannick CORBEFIN

STE COLOMBE DE DURAS : Daniel CHATAING

SAVIGNAC DE DURAS : Jean-Philippe PENAUD

SAVIGNAC DE DURAS : Bernadette GEOFFRE

SOUSENSAC : Alain GATEL

VILLENEUVE DE DURAS : Régis BERTRAND

VILLENEUVE DE DURAS : Aurore CLERJEAU

II. BUDGET PRINCIPAL

Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 s'équilibre de la manière suivante, en prenant en compte les résultats de l'exercice 2024 :

Fonctionnement	BUDGET en € 2025
Recettes de fonctionnement	4 714 260
Dont excédent de fonctionnement reporté	555 090
Dépenses de fonctionnement	4 714 260

Investissement

Recettes d'investissement de l'exercice	2 612 766
Dépenses d'investissement de l'exercice	2 612 766
Dont déficit d'investissement reporté	508 316
TOTAL	6 787 026

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES

a) Fiscalité et Dotations

La Communauté de communes fonctionne sur le principe d'une fiscalité additionnelle à celle de ses communes membres.

Cependant, elle a opté pour une taxe additionnelle en 2021 avec la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), faisant suite à des augmentations très importantes du coût de la collecte et du traitement des déchets.

A noter également que depuis l'exercice 2022 et la décision de l'Etat de supprimer la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la Communauté de communes perçoit pour ces deux éléments un reversement de l'Etat sur une fraction de TVA.

Situation comparative de la fiscalité collectée :

Pour rappel : montant des recettes fiscales réelles 2024

	Bases réelles 2024	TAUX 2024	Produit 2024
TAXE HABITATION (résidence 2ndaire)	2 518 372	12,43	313 040
TAXE FONCIERE (Bâti)	6 378 751	9,05	577 436
TAXE FONCIERE (Non bâti)	1 036 335	34,66	359 194
COTISATION FONCIERE ENTREPRISE	759 133	12,66	96 146
		TOTAL	1 345 816
TEOM zone 1 (Apport volontaire)	6 823 808	9,50	648 262
		TOTAL	1 994 077
FRACTION DE TVA REVERSEE POUR TH			754 967
FRACTION DE TVA REVERSEE POUR CVAE			61 187
		TOTAL	2 810 231

*Taux de fiscalité et montant prévisionnel des recettes fiscales 2025 :

	Bases prévisionnelles 2025	Proposition de TAUX 2025	Produit prévisionnel 2025
TAXE HABITATION (résidence 2ndaire)	2 378 000	12,68	301 530
TAXE FONCIERE (Bâti)	6 528 000	9,23	602 534
TAXE FONCIERE (Non bâti)	1 053 000	35,35	372 236
COTISATION FONCIERE ENTREPRISE	737 100	12,91	95 160
		TOTAL	1 371 460
TEOM zone 1 (Apport volontaire)	6 959 697	9,95	692 490
		TOTAL	2 063 950
FRACTION DE TVA REVERSEE POUR TH			754 000
FRACTION DE TVA REVERSEE POUR CVAE			61 000
		TOTAL	2 878 950

La Communauté de communes perçoit également le montant de la taxe GEMAPI, pour l'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques, qu'elle reverse intégralement aux syndicats de gestion des cours d'eau - Montant prévisionnel de 36 470 €

Elle perçoit aussi des compensations fiscales de la part de l'Etat depuis la suppression de la taxe professionnelle, mais aussi pour compenser les exonérations sur les taxes foncières et d'habitation.

Situation comparative de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF	395 796	369 074	305 395	240 704	195 109	180 023	194 424	208 848
Evolution		- 6,75%	- 17,35%	- 21,18%	- 18,94%	-7,73%	+7,99%	+7,42%

	2021	2022	2023	2024	2025			
DGF	224 323	224 413	224 107	273 089*	270 000			
Evolution	+7,41%	+0,04 %	-0,14%	+21,86%*	prévision			

* NB : l'augmentation constatée depuis 2024 comprend la somme de 25 342 € reversée ensuite aux communes membres suite à une opération comptable décidée par l'Etat.

La Communauté de communes perçoit le produit issu de la taxe de séjour auprès des hébergeurs touristiques du territoire -Montant prévisionnel de 48 000 €.

b) Autres recettes de fonctionnement

- La prévision concernant le montant du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) reversé à la Communauté de communes est en diminution - Montant prévisionnel de 90 000 €.

- La Communauté de communes perçoit les produits relatifs aux loyers et charges concernant l'occupation du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Duras et de Lévigac de Guyenne par les professionnels de santé.

Montant prévisionnel des loyers de 60 000 € et des charges de 23 000 €

- La Communauté de communes perçoit également des aides particulières de l'Etat liées aux services rendus par la Maison France Service (montant prévisionnel de 45 000 €), mais aussi un soutien financier de la CAF et de la MSA pour la politique de l'enfance et de la jeunesse à travers le Centre de loisirs et le Relais Assistantes Maternelles - Montant prévisionnel de 42 000 €.

- Le poste de chef de projet du programme « Petite Ville de Demain » est financé par divers organisme d'Etat et par la commune de Duras - Montant prévisionnel de 55 000 €.

- En 2025, suite au démarrage du programme de rénovation de l'habitat OPAH-RU, des aides sont prévues de la part de l'ANAH et de la Région pour le financement du cabinet qui anime ce programme - 20 000 €.

- Le tri des déchets à la collecte et à la déchetterie génère également des recettes de la part d'éco-organismes ou pour le rachat des matériaux triés - Montant prévisionnel de 90 000 €.

La Redevance Spéciale pour les professionnels gros producteurs de déchets a été instaurée depuis 2024 - Montant prévisionnel de 20 000 €

- Les prestations réalisées pour le compte des communes membres par l'équipe des espaces verts et le service voirie permettent une recette annuelle - Montant prévisionnel de 50 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Totale des recettes réelles prévisionnelles	4 460 410 €
Totale des recettes d'ordre prévisionnelles	253 850 €
Totale des recettes prévisionnelles	4 714 260 €

2. LES DEPENSES (par chapitres)

a) Charges à caractère général (011)

La prévision des charges à caractère général s'établit à **845 970 €** contre 804 645 € au budget primitif 2024, ce qui représente une augmentation de 5,14 %.

La Communauté de communes maintient ses objectifs de contenir ses dépenses de fonctionnement à caractère général. Toutefois, elle doit faire face à des programmes de dépenses variables d'une année à l'autre et à des augmentations de coûts sur certaines charges.

L'augmentation prévisionnelle des dépenses de certains des comptes de ce chapitre s'explique notamment de la manière suivante :

- Une augmentation des dépenses prévisionnelles pour l'achat des matières premières, du carburant et de l'énergie (+10%) ;

- une augmentation du coût des contrats d'assurances ;

- Une augmentation des frais d'entretien de matériels et des frais généraux, en particulier lié aux nouveaux bâtiments récemment acquis ;

- De nouvelles dépenses liées à l'entretien des équipements de collecte des déchets, toutefois largement maîtrisé et compensé par la diminution importante des coûts de prestation qui ont été quasiment supprimés.

- Une légère augmentation des participations aux organismes et des frais divers de gestion ;

Les autres postes sont stables ou en légère augmentation en prévision :

- Les charges d'eau, de fournitures etc...

- Les frais d'affranchissement, d'impression

- Les autres frais divers

- etc....

b) Charges de personnel (012)

La prévision des charges de personnel s'établit à **1 461 285 €**, contre 1 445 420 € en 2024 soit une augmentation de 1,09 % comparée à 2024.

En 2024, la charge de personnel avait augmenté de manière importante en raison de décisions nationales d'augmenter le point d'indice des agents et de verser une « prime pouvoir d'achat ».

En 2025, cette légère augmentation en prévision s'explique par plusieurs raisons :

- La prévision de recrutement en remplacement de départs à la retraite et un éventuel recrutement saisonnier pour renforcer les équipes si nécessaire.
- La prévision d'un recrutement nouveau, sous la forme d'un contrat de projet, pour porter la coordination de la Convention Territoriale Globale avec la CAF et l'animation culturelle locale.
- l'évolution naturelle de la carrière des agents et les décisions pour faire évoluer le régime indemnitaire le cas échéant ;

Au 1^{er} janvier 2025, la Communauté de communes du Pays de Duras emploie 7 agents de la filière administrative, 24 agents de la filière technique et 1 agent de la filière animation, soit 32 agents pour un équivalent de 30 ETP.

Au cours de l'année, peu d'évolution du nombre d'agent est envisagée. Les départs à la retraite seront remplacés poste pour poste. La Communauté de communes prévoit donc une stabilisation des effectifs, sauf pour des besoins de renforcements exceptionnels et/ou saisonniers.

c) Charges de gestion courante (65)

La prévision des charges de gestion courante s'établit à **944 325 €** contre 955 725 € au budget primitif 2024, ce qui représente une diminution de - 1,19%.

- Les contributions aux différents organismes et syndicats auxquels adhère la Communauté de communes lorsqu'elle a délégué ses compétences sont en majorité en augmentation :

- le versement de la contribution au syndicat départemental des déchets VALORIZON avait fortement baissé depuis 2023, grâce au changement de système de collecte et une baisse importante des tonnages d'OMR. Ce versement concerne le coût de traitement des Ordures ménagères résiduelles, à quoi s'ajoute la taxe TGAP. Il est calculé au regard des tonnes d'OMR produites.

Cependant, le syndicat VALORIZON a décidé en 2025 une augmentation de 30% du coût de traitement, à quoi s'ajoute une augmentation de la participation syndicale et l'augmentation de la TGAP. Au final, l'augmentation subie sur le traitement déchets est de +39% - Montant prévisionnel de 310 000 €

- La Communauté de communes adhère au syndicat du SCoT Val de Garonne Guyenne Gascogne, qui est devenu « Pole d'Equilibre Territorial Rural » (PETR) depuis le 1^{er} janvier 2022. Ce nouveau syndicat inclut certaines actions du Pays V3G. Une cotisation annuelle est versée - montant prévisionnel de 20 450 €.

- Versement au Syndicat numérique - montant prévisionnel de 1 070 €,

- Versement au SDIS 47 en augmentation constante depuis plusieurs années - montant prévisionnel de 214 000 €.

- Les subventions aux associations et aux offices de tourisme, des sports et culturel ont été stabilisées ainsi :

-Office des sports - montant prévisionnel de 3 000€

La Communauté de communes prévoit en 2025 de poursuivre les aides directes aux clubs de sport du territoire - montant prévisionnel 15 000 €.

- Office Culturel - montant prévisionnel de 24 000 €.

- Office de Tourisme - 68 925,00 € (dont 37% de la recette de la taxe de séjour 2024, soit 18 240 €).

La Communauté de communes prévoit de verser directement des subventions aux structures porteuses de manifestations à caractère touristique :

- Les marchés de producteurs de l'été -montant prévisionnel de 8 400 € .

- Les animations des viticulteurs dont la fête des vins annuelle - montant prévisionnel de 7 440 €.

- L'enveloppe pour les aides aux demandes exceptionnelles des associations locales est maintenue - Montant de 6 500 €

- Le soutien au système de lutte antigrêle développé par la structure ADELFA24 est également maintenu - Montant de 2 500 €

- La Communauté de communes délègue la gestion du Centre de loisirs intercommunal et du nouvel espace jeunesse créé en 2020 à l'Association Loisirs Education & Citoyenneté (LEC) - montant prévisionnel de 125 000 € (dont 38 450 € pour l'espace jeunesse).

- Une participation prévisionnelle au Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne, versée dans le cadre des actions entreprises en partenariat avec Val de Garonne Agglomération est de 5 000 €. Il s'agit notamment des actions du Pays V3G, antérieurement portées par Val de Garonne, comme le PIG Habitat, et des actions ponctuelles décidées comme le fonctionnement d'un bus navette pendant le festival Garorock.

- L'adhésion à la structure d'accompagnement des entreprises « Initiatives Garonne » est maintenue - montant prévisionnel de 5 000 €

-La participation prévisionnelle à l'Amicale des sapeurs pompiers de Duras est de 13 020 €.

- Une nouvelle dépense s'ajoute pour le fonctionnement du logiciel de gestion des données lié à la collecte des déchets. Il s'ajoute aux autres outils numériques pour les marchés publics et la gestion de la taxe de séjour - montant prévisionnel de 19 000 €

- Les indemnités versées aux élus, la Présidente et les 5 Vice présidents de la Communauté de communes, incluant les cotisations, sont stables à hauteur de 73 705 € prévisionnels.

d) Charges financières et charges exceptionnelles (66 et 67)

- La prévision des charges financières s'établit à **73 600 €** contre 57 600 € au budget primitif 2024, ce qui représente une augmentation de 27,78 %.

La Communauté de communes prévoit le remboursement des intérêts des emprunts en cours et des nouveaux emprunts pour la réalisation de ses projets d'investissement.

- La prévision des charges exceptionnelles s'établit à **2 500 €** contre 2 500 € au budget primitif 2024.

NB : La baisse importante des dépenses prévisionnelles à ce chapitre s'explique par des changements de compte lié à la mise en œuvre la nomenclature comptable M57, et par le transfert en section d'investissement des dépenses prévues pour le programme de soutien à la rénovation de l'habitat et pour le programme de soutien aux commerces.

e) Atténuations et Reversements de produits (014)

La prévision des reversements de produits s'établit à **307 970 €** contre 304 970 € au budget primitif 2024, ce qui représente une augmentation de 0,98%.

- Le montant de la dotation de solidarité reversée aux Communes est maintenue en 2025 - montant prévisionnel de 13 000 €.
- Le montant du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) est stable - montant prévisionnel de 196 000 €.
- Le reversement de la fiscalité GEMAPI perçue sur l'année vers les Syndicats de gestion des rivières - montant prévisionnel de 36 470 €.
- Le reversement de FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) est prévu en conséquence des décisions fiscales prises par les services de l'Etat - montant prévisionnel de 14 000€.
- Le reversement aux communes d'une part de la dotation de fonctionnement est prévue - Montant prévisionnel de 27 000 €

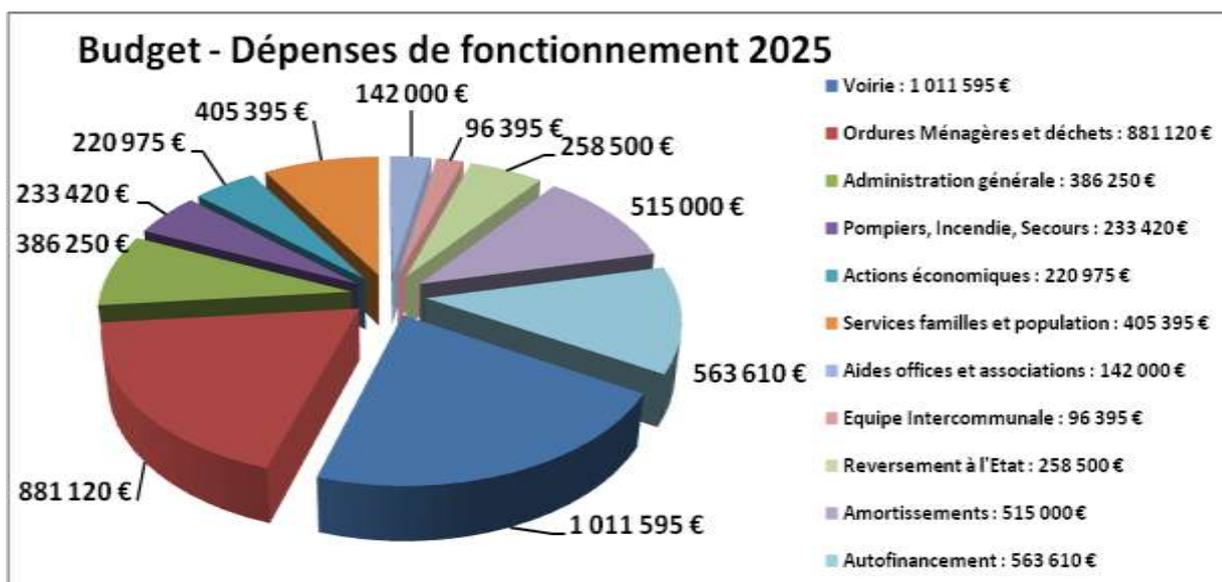
f) Financement de la section d'investissement (opérations d'ordre)

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel, composé :

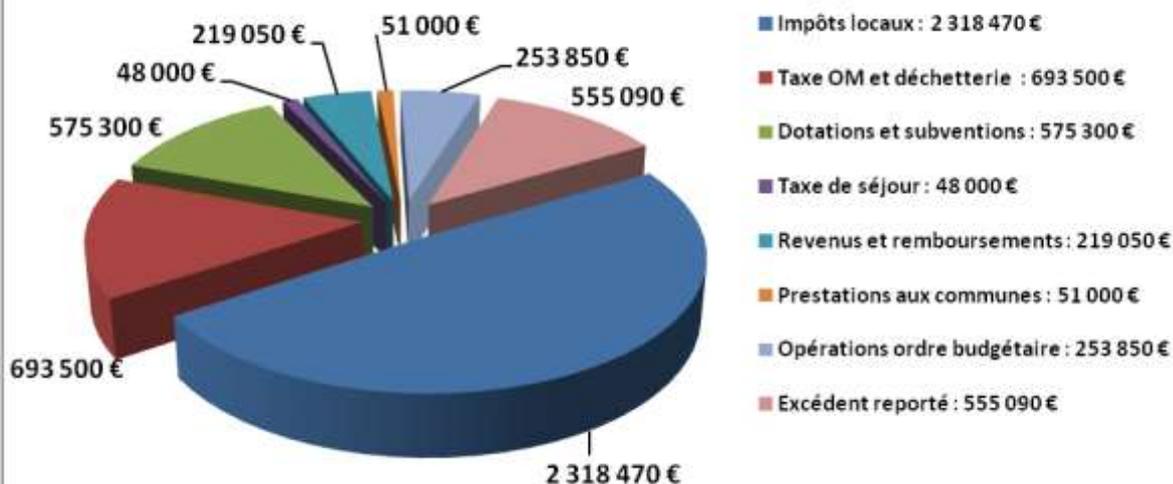
- des dotations aux amortissements pour 515 000 € ;
- du virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement (autofinancement complémentaire) pour 563 610 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total des dépenses réelles prévisionnelles	3 635 650 €
Total des dépenses d'ordre prévisionnelles	1 078 610 €
Total des dépenses prévisionnelles	4 714 260 €

Présentation de la section de fonctionnement sous forme graphique



Budget - Recettes de fonctionnement 2025



B. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. RESTES A REALISER - REPORT DE CREDITS

Situation des restes à réaliser au 31/12/2024 :

	DEPENSES	RECETTES
Montant des RAR	130 360 €	207 909 €

Il s'agit des crédits autorisés en 2024 et reportés au budget 2025.

2. LES DEPENSES

Le montant total des dépenses prévisionnelles d'investissement s'établit à **2 612 766 €** contre 2 822 925 € au budget primitif 2024, ce qui représente une diminution de 7,45 %.

Ces dépenses, en plus des RAR, intègrent notamment :

- Le coût des travaux de voirie effectués en régie par le service technique de la Communauté de communes. Depuis 2021, les matériaux nécessaires aux travaux sont imputés directement en section d'investissement.

Le programme d'entretien de l'année est stable mais les coûts de matériaux ont subi des augmentations ces dernières années - montant prévisionnel de 540 000 €.

Par ailleurs, la Communauté continue de réaliser des travaux exceptionnels pour le compte des communes.

- Les acquisitions prévisionnelles de matériels, de mobiliers et d'équipements.

Il est prévu l'acquisition ou le renouvellement de gros matériels, notamment un tracteur épareuse, un tracteur balayeuse, et des équipements techniques divers notamment un pont de levage pour le garage mais aussi du petit matériel (debroussailleuse, élageuse, etc..) - montant prévisionnel de 287 000 €.

- Le renouvellement ou l'acquisition de matériels sont aussi nécessaires pour le service environnement/déchets/déchetterie. Il est prévu l'acquisition de nouveaux composteurs et du renouvellement d'équipement de sécurité à la déchetterie.

- La mise en conformité de la défense incendie du site principal de la Communauté de communes est prévu au budget, notamment - montant prévisionnel de 28 000 € .
- Divers travaux sur les bâtiments de la Communauté de communes sont prévus, notamment dans les Maisons de santé et le remplacement du système de chauffage/clim au siège - Montant prévisionnel de 47 000 €.
L'aménagement d'une partie du bâtiment adjacent au siège de la Communauté de communes acquis en 2024 est également prévue - 41 800 €
- Le programme de travaux de rénovation et d'amélioration énergétique du bâtiment de la Maison du Pays est achevé en 2024. Sont encore inscrits au budget les RAR - montant prévisionnel 66 560 €.
- Les crédits pour le nouveau projet de travaux dans le bâtiment dédié au service petite enfance et au centre de loisirs sont prévus. Cette nouvelle opération doit démarrer en 2025 et des crédits sont ouverts de façon pluriannuel - Montant prévisionnel 530 000 €
- Des dépenses liées aux versements de subventions d'équipements aux communes pour des travaux sur des logements communaux ou des locaux à vocation économique - montant prévisionnel de 55 000 €.
- Le programme de soutien des particuliers pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat augmente du fait d'un nombre croissant de dossiers traités et du démarrage du programme OPAH-RU - montant prévisionnel de 22 000 €.
- La Communauté de communes a intégré en 2024 le programme ACP (Accompagnement Collectif de Proximité). Elle apporte un soutien financier à certaines entreprises et PME du territoire qui réalisent des travaux ou des investissements pour améliorer le cadre de leurs activités - montant prévisionnel de 4 000 €.
- L'acquisition des divers matériels, équipements et outillages techniques, ainsi que du matériel de bureau et informatique est prévu si nécessaire - - montant prévisionnel de 28 880 €.
- Le remboursement en capital des emprunts - montant prévisionnel de 220 200 €.

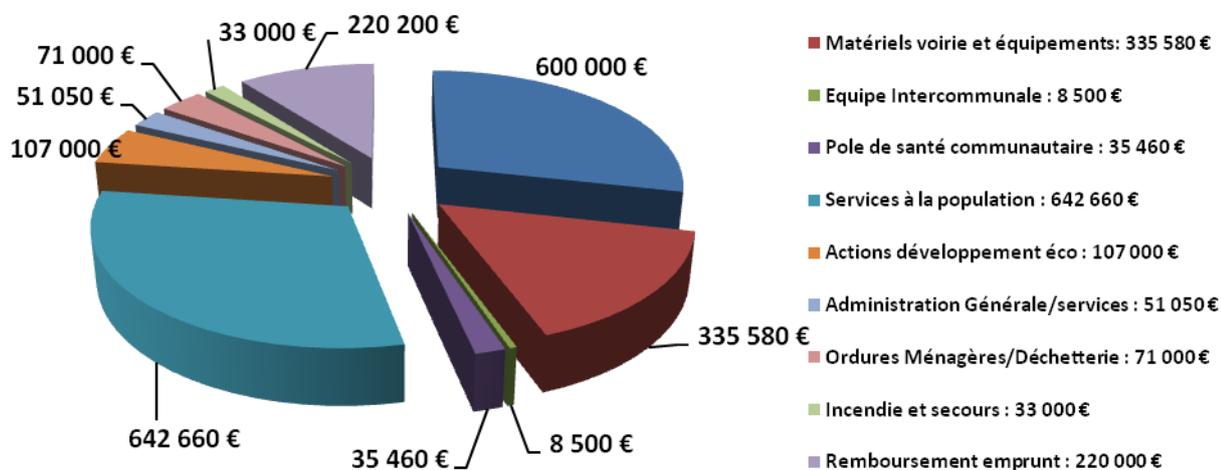
3. LES RECETTES

En 2025, la section d'investissement sera principalement financée de la manière suivante :

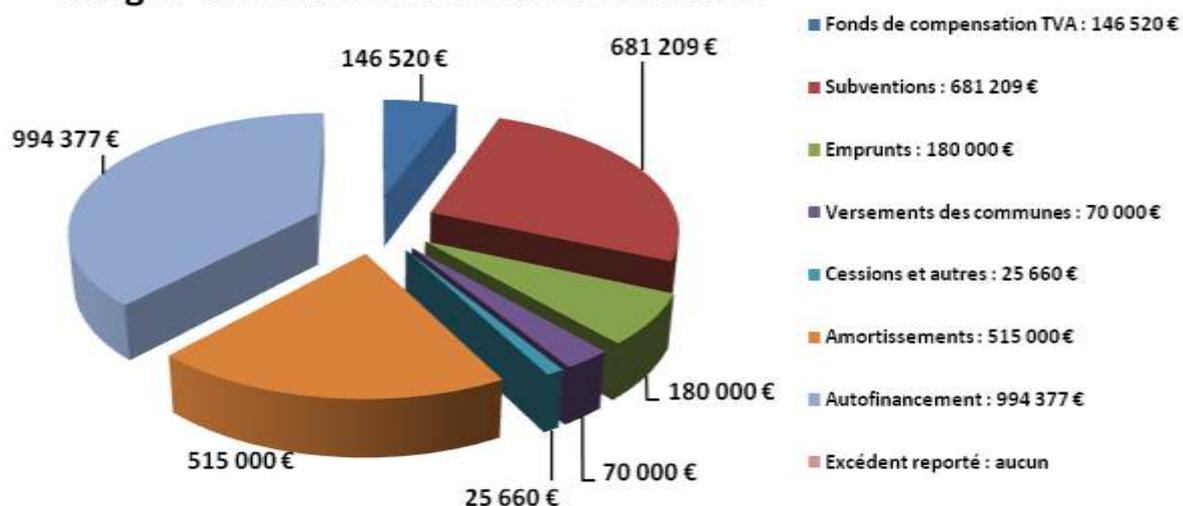
- Un versement de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement - 430 767 €
- Le virement de la section de fonctionnement - 563 610 € ;
- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) - 146 520 €
- Les subventions accordées pour les projets - 493 000 €
- Le recours à l'emprunt pour financer les opérations d'investissement - 180 000 €
- les cessions d'immobilisations éventuelles - 18 000 €
- L'amortissement - 515 000 €

Présentation de la section d'investissement sous forme graphique

Budget - Dépenses d'investissement 2025



Budget - Recettes d'investissement 2025



III. BUDGETS ANNEXES

La Communauté de communes dispose de deux budgets annexes assujettis à la TVA :

- Un budget pour les opérations immobilières et de lotissement dit « Bâtiments intercommunaux »
- Un budget pour les prestations de services effectuées auprès des communes membres

A. BUDGET D'OPERATION IMMOBILIERE ET DE LOTISSEMENT

Ce budget intègre, en plus de la gestion du bâtiment loué à la SAUR, l'opération d'aménagement de la zone artisanale de Banarge débutée en 2016 par la commune de Duras depuis par la Communauté de communes suite au transfert de la compétence.

1. Section d'exploitation

La section d'exploitation est en suréquilibre en raison de l'intégration de l'opération de la zone artisanale:

- Les dépenses prévisionnelles atteignent **128 405 €**.

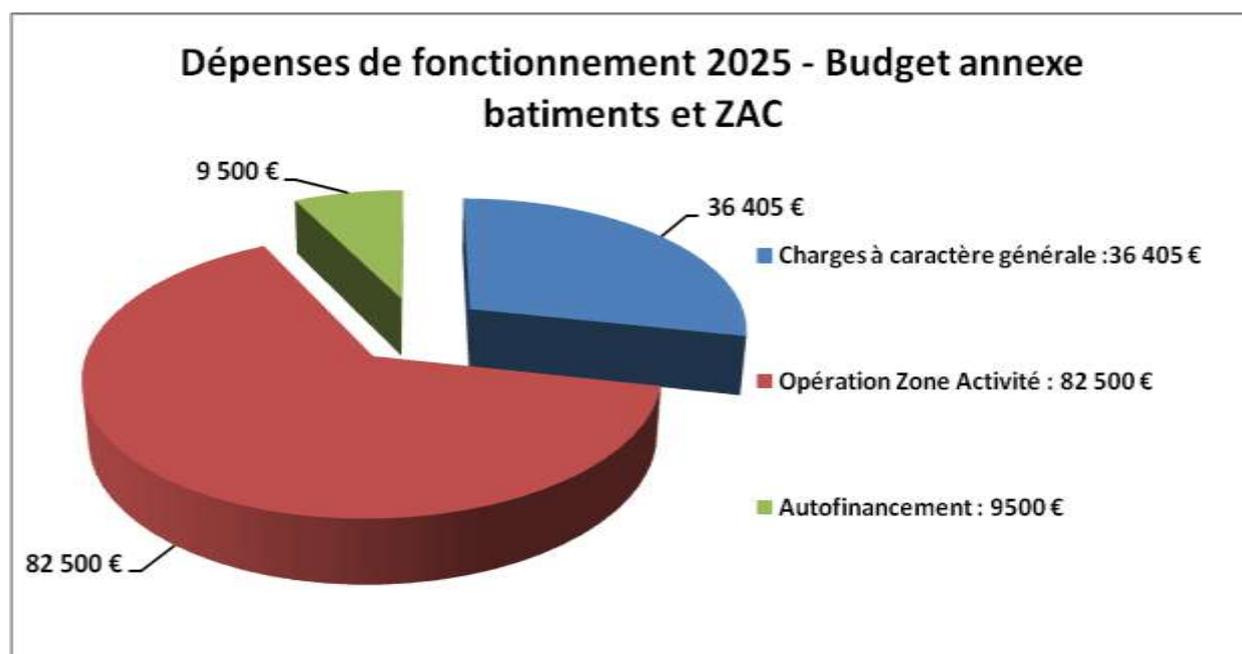
Elles intègrent les dépenses d'entretien des bâtiments ainsi que la fin des travaux d'aménagement de la zone artisanale, et les opérations de stock en conséquence de la cession des lots.

- Les recettes prévisionnelles représentent **201 213 €**

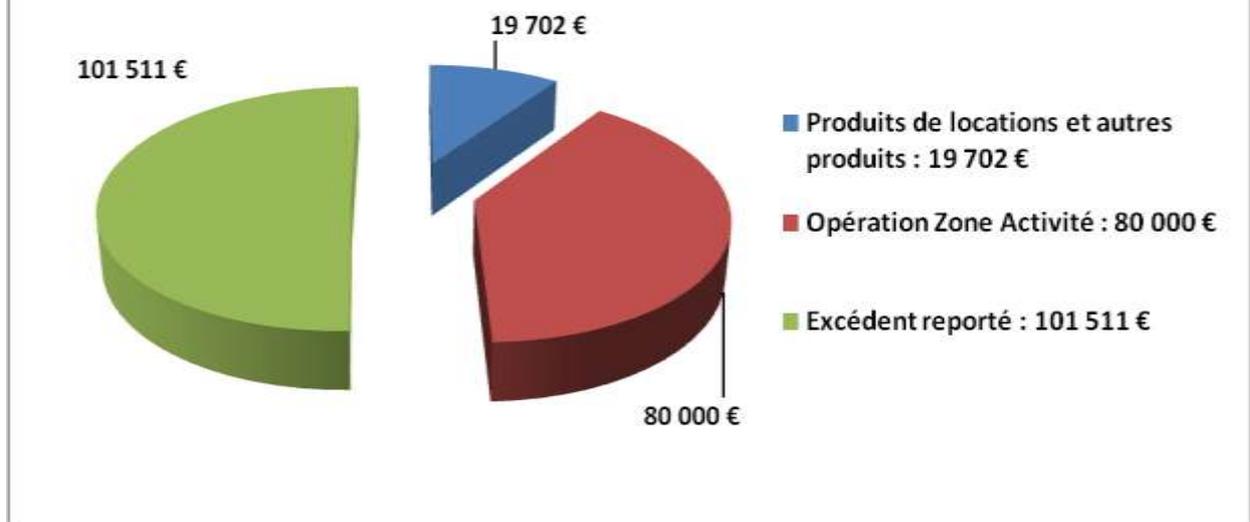
Ces dernières intègrent l'excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 101 511 €, les loyers des bâtiments ainsi que les cessions prévisionnelles de lots.

Un virement à la section d'investissement est prévu d'un montant de 9 500 €.

Présentation de la section de fonctionnement sous forme graphique



Recettes de fonctionnement 2025 - Budget annexe batiments et ZAC



2. Section d'investissement

La section d'investissement est en suréquilibre également.

- Les dépenses prévisionnelles représentent **64 250 €**.

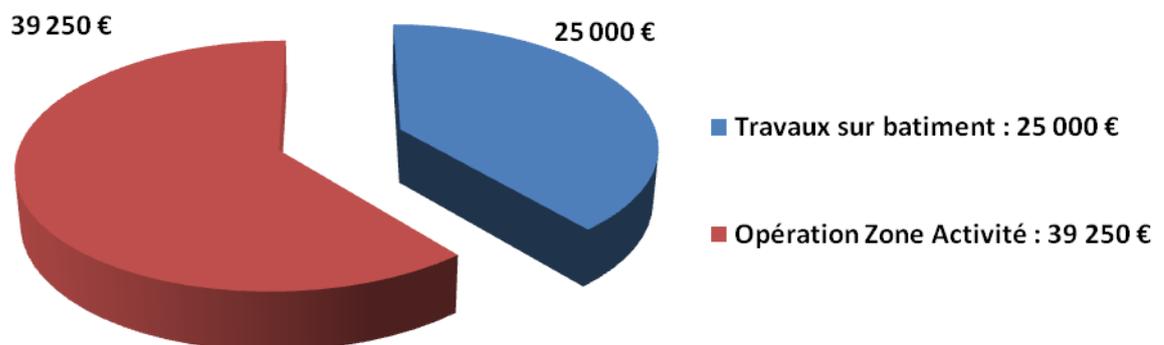
Elles sont constituées par des prévisions de dépenses sur bâtiment et par les écritures d'équilibres de l'opération de la zone artisanale.

- Les recettes prévisionnelles représentent **110 240 €**.

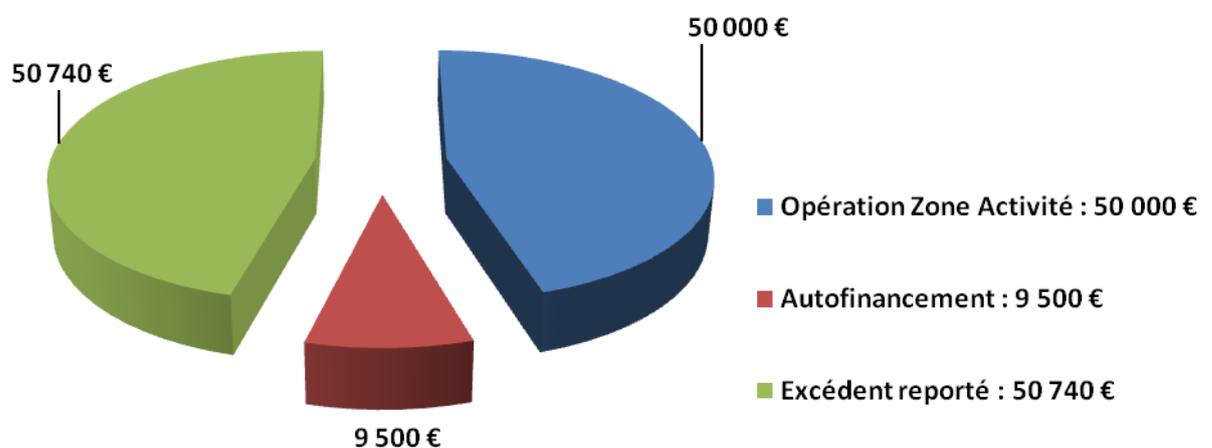
Elles sont constituées de l'excédent d'investissement reporté, du virement de la section de fonctionnement ainsi que des cessions prévisionnelles des lots.

Présentation de la section d'investissement sous forme graphique

Dépenses d'investissement 2025 - Budget annexe batiments et ZAC



Recettes d'investissement 2025 - Budget annexe batiments et ZAC



B. BUDGET PRESTATIONS AUX COMMUNES

Ce budget, qui retrace les prestations de services que la Communauté de communes effectue pour le compte de ses communes membres, tant pour l'entretien des espaces publics et des bâtiments que pour certaines voiries communales, ne comprend qu'une section de fonctionnement. Il s'agit d'un budget en nomenclature comptable M4.

La section de fonctionnement est à l'équilibre à hauteur de **70 905 €**.

Services Administratifs

- Les dépenses intègrent les charges de matériels et de personnels nécessaires à la réalisation des prestations.

- Les recettes intègrent une prévision des prestations facturées aux communes en 2025 ainsi que l'excédent reporté minime.

